



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

**« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire
pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »**

Repenser les politiques de participation des habitants

Session transversale n° 13

Recommandations

A l'Etat et aux partenaires techniques et financiers

- Procéder aux transferts effectifs des compétences et des ressources aux collectivités décentralisées pour le permettre de jouer pleinement leurs rôles dans les différents pays.
- Considérer le niveau communal dans les différents pays comme le niveau le plus pertinent pour assurer une participation effective des populations à l'atteinte des OMD. Ce niveau doit être systématiquement doté d'un plan de Développement communal (PDC) élaboré et validé à travers un processus intégrateur et responsabilisant des populations et des organisations qui les représentent.
- Mobiliser les ressources publiques mobilisées pour prendre en charge les coûts de la participation.
- Mettre l'accent sur l'information, la formation et l'organisation des populations à travers les canaux de communication adaptés notamment les radios locales (expérience du Niger) et les communicateurs traditionnels. Ceci n'exclut pas l'utilisation d'autres sources d'information.
- Contribuer avec les CT à la mobilisation du secteur privé national pour qu'il s'implique mieux dans le financement de la décentralisation.
- La mise à disposition des statistiques fiables qui sont les résultats d'une co-construction.
- Faire le lien entre les programmes sectoriels de développement au niveau national et les PDC et PDL
- Améliorer l'éducation des populations pour les rendre capables de participer aux actions de développement (formation, éducation civique...).
- Lutter contre la corruption qui constitue un frein au développement de l'Afrique. La redevabilité doit être un principe de travail de l'Etat.
- Avoir des lois précises et claires qui prônent la participation des populations.

Aux maires

- Créer les conditions favorables à l'implication réelle des populations aux processus d'élaboration des PDC
- Elaborer systématiquement des bases de données de suivi des indicateurs au niveau de toutes les communes (à travers les PDC) et mettre en place une démarche cohérente de collecte et de traitement des données maîtrisable et maîtrisée par les populations (hommes et femmes).
- Contribuer au renforcement des associations de municipalités pour qu'elles puissent jouer un rôle d'accompagnement des élu(e)s locaux et de la décentralisation.
- Contribuer avec l'Etat et les OSC à la mobilisation du secteur privé pour qu'il contribue plus efficacement au financement des actions communales.
- Prendre en compte les plans de développement communautaire et son budget pour la budgétisation nationale.

Aux organisations de la société civile

- Améliorer la gouvernance interne des organisations pour mieux répondre aux attentes des populations et des autres acteurs (transparence, redevabilité...)

- Renforcer les capacités internes pour être mieux outillées à accompagner les dynamiques communales ;
- Améliorer la légitimité au sein des OSC pour être mieux prises en compte dans les espaces nationaux de participation des populations.
- Créer les conditions de partage des outils et des démarches pour une meilleure socialisation

A tous les acteurs

Créer les conditions pour une co-construction des actions de développement.